

## » Les indispensables

### LE BOX DE VELAGE

Un lieu déterminant pour un bon démarrage du veau !

#### ➤ **Le matériel utile**

- ♦ Selon les habitudes des éleveurs, le type de matériel peut légèrement varier.
- ♦ Néanmoins, il convient d'avoir au minimum, propre et rapidement disponible :
  - Des gants de fouille à usage unique,
  - Du gel lubrifiant,
  - Du savon,
  - Des cordelettes de vêlage,
  - Un seau,
  - Une poulie au plafond,
  - Et une vêlease.

 **ET AUSSI**

**Un désinfectant pour le nombril**

**Eventuellement un stimulant  
respiratoire !**

#### ➤ **Le box de vêlage**

**Dans un contexte facile, les mises-bas peuvent se dérouler dans une pâture.**

**Dans d'autre cas, le box doit permettre :**

- **La surveillance**, avec les options telles que les avertisseurs de vêlage (vel'phone) et/ou de la télésurveillance (caméra),
- De **bonnes conditions d'hygiène** pour éviter toutes contaminations de la vache et du nouveau-né.



## Le box de vêlage doit donc répondre à certaines conditions pour être efficace :

- ◆ De préférence contigu à l'étable, à l'abri des courants d'air, pour laisser **un certain contact visuel, sonore et olfactif avec le troupeau** afin d'éviter le stress.

- ◆ **L'hygiène doit être irréprochable**, le box est nettoyé et désinfecté après chaque vêlage. Une litière propre et sèche apportée juste avant le vêlage suivant.

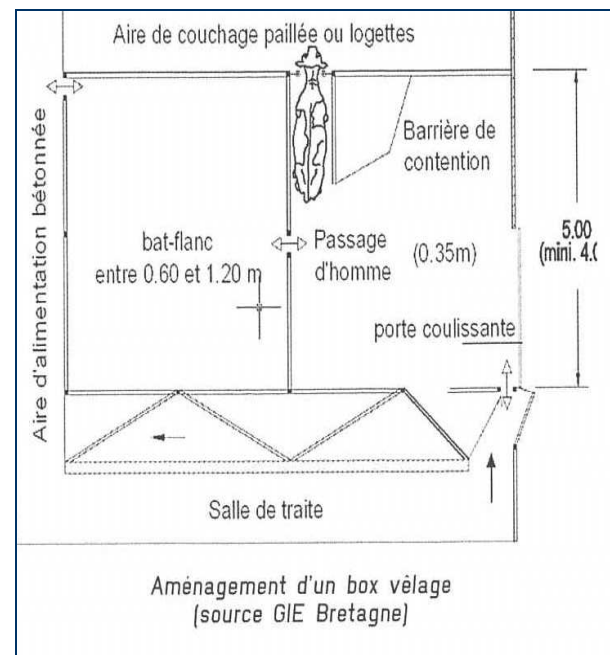
- ◆ Il doit être **strictement réservé à cet usage**

- **Le box ne doit en aucun cas servir d'infirmier ou de local de quarantaine.**

- ◆ **Le sol doit être non glissant** : béton rainuré ou paille sur terre battue.

- ◆ Il faut **garantir le confort de la mère** avant, pendant et après la mise-bas, ainsi que la sécurité du nouveau-né.

- ◆ La surface idéale du box est de 20-25m<sup>2</sup> et il ne doit pas avoir de côté inférieur à 4 mètres.



Document réalisé par les GDS de Basse-Normandie

Avec le soutien financier de l'Etat